

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 26\_163

**OBJET : DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS À LA RGD  
SAVOIE MONT-BLANC**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise  
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

**Date de la convocation :** Mercredi 23 septembre 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 31  
Présents : 26  
Pouvoirs : 4  
Votants : 30

**Résultat des votes :**

Pour : 30  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Excusé :** Sébastien MASSIT

**Pouvoirs :** Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

**VU** la Loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

**VU** la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC du 14 octobre 2025 et son règlement intérieur et financier ;

**CONSIDÉRANT** que le groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC a pour objet la gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉSIGNE** Raphaël MAISONNIER (Vice-président) représentant titulaire et Arnold CAUTERMAN (conseiller communautaire) représentant suppléant au groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont-Blanc.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

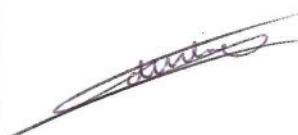
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 1<sup>er</sup> octobre 2026,

La secrétaire de séance,  
Florence LAURENDON.



La Présidente,  
Laurette BOTTA.

